

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 2 FÉVRIER 2016 À 19 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUCAC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1  
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4  
Jean Perron, conseiller, district n° 5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absent : Monsieur Marcel Gaumont, conseiller, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2016

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2016

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2016

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Procès-verbal de correction / Règlement numéro 11070-2015 décrétant un emprunt maximal de 146 000 \$ concernant la conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL

6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

6.4 Adoption du Règlement numéro 11100-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour établir des objectifs et des critères d'évaluation afin de pouvoir implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H

6.5 Adoption du Règlement numéro 11110-2016 relatif à l'attribution et à l'affichage de numéros civiques

6.6 Autorisation de signature d'un acte notarié / Convention relative à un échange et à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant la construction domiciliaire sur le lot numéro 4 742 299

6.7 Autorisation de signature d'un acte notarié / Convention relative à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant un développement domiciliaire sur le lot 4 742 305

6.8 Avis de motion / Règlement concernant la gestion des bouées de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs, et abrogeant le Règlement numéro 10970-2015

- 6.9 Avis de motion / Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac en six (6) districts électoraux et abrogeant le Règlement numéro 2008-01-9850
- 6.10 Nomination au poste d'opérateur senior des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux
- 6.11 Quote-part 2016 / Service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier
- 6.12 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2016 / *Cynthia Grannary*
- 6.13 Radiation des comptes de taxes inférieurs à 2 \$
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**19-02-2016**

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant :

*6.14 Engagement d'une secrétaire-réceptionniste*

QUE le point 6.9 soit modifié et remplacé par :

*6.9 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux*

**20-02-2016**

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 35.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2016**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de janvier 2016 et invite les membres du conseil à la consulter.

#### **5. GESTION DES FINANCES**

##### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2016**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 janvier 2016 et les invite à le consulter.

**21-02-2016**

##### **5.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2016**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 janvier 2016 totalisant 801 367,79 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 janvier 2016 totalisant une somme de 801 367,79 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

**22-02-2016**

#### **6. AFFAIRES COURANTES**

##### **6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA**

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 28 janvier 2016;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**23-02-2016**

**6.2 Procès-verbal de correction / Règlement numéro 11070-2015 décrétant un emprunt maximal de 146 000 \$ concernant la conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a procédé à une correction du libellé de l'article 6 du Règlement numéro 11070-2015 décrétant un emprunt maximal de 146 000 \$ concernant la conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL. Le procès-verbal de correction est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante.

**24-02-2016**

**6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir les normes d'implantation;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H afin d'y permettre la construction d'habitations bifamiliales isolées;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 28 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**25-02-2016**

**6.4 Adoption du Règlement numéro 11100-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour établir des objectifs et des critères d'évaluation afin de pouvoir implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut adopter un ou des règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la réglementation relative aux PIIA permet à une municipalité de considérer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale en tenant compte des particularités du milieu et de ses objectifs en regard l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit se conformer aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier.

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux PIIA est sujet à l'examen de conformité relativement au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 28 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11100-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour établir des objectifs et des critères d'évaluation afin de pouvoir implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**26-02-2016**

#### **6.5 Adoption du Règlement numéro 11110-2016 relatif à l'attribution et à l'affichage de numéros civiques**

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires d'immeubles de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac n'affichent pas leur numéro civique;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'adopter une réglementation concernant l'affichage des numéros civiques qui s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil du 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11110-2016 relatif à l'attribution et à l'affichage de numéros civiques, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**27-02-2016**

**6.6 Autorisation de signature d'un acte notarié / Convention relative à un échange et à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant la construction domiciliaire sur le lot numéro 4 742 299**

ATTENDU le nouveau protocole intervenu entre la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc. et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac le 21 janvier 2016 permettant la construction domiciliaire sur le lot numéro 4 742 299;

ATTENDU QUE le nouveau protocole prévoit la signature d'un acte notarié constatant la cession et l'échange de terrains entre la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc. et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'acte notarié prévu à la convention relative à un échange et à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant la construction domiciliaire sur le lot numéro 4 742 299, laquelle convention est intervenue entre la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc. et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac le 21 janvier 2016;

QUE tous les frais inhérents soient à la charge de la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc.

**28-02-2016**

**6.7 Autorisation de signature d'un acte notarié / Convention relative à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant un développement domiciliaire sur le lot numéro 4 742 305**

ATTENDU le nouveau protocole intervenu entre la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc., et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac le 21 janvier 2016 permettant un développement domiciliaire sur le lot numéro 4 742 305;

ATTENDU QUE le nouveau protocole d'entente prévoit la signature d'un acte notarié constatant la cession, à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, de terrains appartenant à la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc.,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'acte notarié prévu à la convention relative à la cession de terrains appartenant à la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc., laquelle convention est intervenue entre la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc. et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac le 21 janvier 2016;

QUE tous les frais inhérents soient à la charge de la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc.

**6.8 Avis de motion / Règlement concernant la gestion des bouées de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs, et abrogeant le Règlement numéro 10970-2015**

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement concernant la gestion des bouées de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs, et abrogeant le Règlement numéro 10970-2015.

**29-02-2016**

**6.9 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux**

ATTENDU QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

ATTENDU QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

**30-02-2016**

**6.10 Nomination au poste d'opérateur senior des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux**

ATTENDU QUE le titulaire du poste d'opérateur senior des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux n'est plus en mesure d'occuper ses fonctions;

ATTENDU QUE M. Vincent Bilodeau occupe le poste d'opérateur senior par intérim des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux au Service des travaux publics depuis le 26 juin 2014;

ATTENDU les recommandations de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le conseiller le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à la nomination de M. Vincent Bilodeau à titre d'opérateur senior des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux; les conditions de travail actuelles demeurant les mêmes.

**31-02-2016**

**6.11 Quote-part 2016 / Service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a délégué sa compétence à la MRC de La Jacques-Cartier en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire offrir à ses citoyens un service de transport adapté à leurs besoins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les coûts de 9 656 \$ pour le service de transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2016;

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié du budget d'opération 2016.

**32-02-2016**

**6.12 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2016 / Cynthia Grannary**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jean-Pierre Allard, préposé à l'entretien paysager;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement de M. Allard;

ATTENDU l'offre de service présentée le 9 novembre 2015 par madame Cynthia Grannary dans le but de faire l'entretien des plates-bandes pour l'année 2016;

ATTENDU les recommandations de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à madame Cynthia Grannary pour faire la plantation et l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2016, et ce, au montant de 18 000 \$, selon son offre de service du 9 novembre 2015;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié du budget d'opération 2016.

**33-02-2016**

**6.13 Radiation des comptes de taxes inférieurs à 2 \$**

ATTENDU la liste des comptes de taxes inférieurs à 2 \$ totalisant un montant de 16,62 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'éviter des frais administratifs et de radier ces comptes;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ :

De radier un montant de 16,62 \$ comprenant 18 comptes de taxes et dont la liste est jointe à la présente résolution pour valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

**34-02-2016**

#### **6.14 Engagement d'une secrétaire-réceptionniste**

ATTENDU que le poste de secrétaire-réceptionniste est vacant;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ce poste;

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de madame Marisol Dufour à titre de secrétaire-réceptionniste, à compter du 8 février 2016. Le salaire est fixé à l'échelon 2 de cette catégorie d'emploi.

### **7. PARTIE INFORMATIVE**

#### **7.1 Circulation des motoneiges et véhicules tout-terrain**

Monsieur le maire demande aux motoneigistes d'être respectueux envers les citoyens lorsqu'ils empruntent la piste cyclable ou les rues municipales pour se rendre sur le lac ou sur la piste régionale. Il ajoute une précision à l'effet que seule la rue Gauvin doit être utilisée pour avoir un accès au lac St-Joseph.

#### **7.2 Fête de la Saint-Valentin**

Monsieur le Maire souhaite une Joyeuse Saint-Valentin aux membres du conseil, au personnel, ainsi qu'à toute la population fossambaugeoise.

### **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document.

### **9. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

### **10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 20, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les infrastructures d'aqueduc et d'égout concernant le projet de développement prévu sur les rues des Bruants et de l'Épervier;
2. La position du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à la concordance du schéma d'aménagement de la MRC avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
3. Le réaménagement de certaines routes de la ville;
4. Les options de modèles d'affichage des numéros civiques;
5. La nature exacte de la démarche du projet de Règlement numéro 11060-2015 afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 50.

**35-02-2016**

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 50.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier